

Question écrite n° 06202 de M. Jean Louis Masson (Moselle - NI)

publiée dans le JO Sénat du 13/11/2008 - page 2260

M. Jean Louis Masson alerte Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les conséquences de l'absence de reconnaissance par les autorités gouvernementales et sanitaires françaises de l'intoxication chronique par le mercure. De nombreuses personnes atteintes depuis de longues années de pathologies parfois très sévères et apparemment incurables découvrent, grâce à des analyses effectuées dans des laboratoires européens agréés, qu'elles sont victimes d'une intoxication par le mercure. Un rapport de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afssaps) a conclu à l'innocuité des amalgames dentaires et affirme que « les symptômes décrits par les porteurs d'amalgames ne sont pas attribuables au mercure mais reflètent des maladies somatiques non diagnostiquées ou des troubles psychiques voire psychiatriques ». Ce n'est pas l'avis de très nombreuses et très sérieuses études scientifiques, ni d'un rapport officiel suédois qui considère au contraire que « le mercure qui s'échappe des amalgames peut contribuer aux symptômes des patients souffrant de pathologies à étiologie douteuse ou de maladies auto-immunes ». Dans les faits, on constate que la quasi-totalité des personnes procédant à la dépose progressive et sécurisée de leurs amalgames et à l'élimination lente et difficile du mercure par des produits chélateurs sont partiellement ou totalement guéries alors que, pendant des années, aucun traitement n'y avait réussi. Malheureusement, ces produits chélateurs ne sont pas prescrits par les médecins français, sont mal connus et peuvent même s'avérer dangereux, surtout en l'absence de contrôle médical. Cette situation pour le moins aberrante laisse de nombreuses victimes dans un état extrême de souffrance, de détresse et d'indignation. En conséquence, il lui demande si elle entend prendre en considération l'état de santé des victimes d'intoxication chronique par le mercure, soumettre les amalgames à des tests de toxicité dans le cadre d'une procédure d'autorisation de mise sur le marché, engager des mesures pour diagnostiquer, soigner et prendre en charge les malades ou si elle entend continuer à suivre les recommandations de l'Afssaps en la matière.

Soupçons de toxicité des amalgames dentaires pour les femmes enceintes et les enfants**13^{ème}
législature****Question écrite n° 06149 de M. Jean Louis Masson (Moselle - NI)**

publiée dans le JO Sénat du 06/11/2008 - page 2219

M. Jean Louis Masson attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les possibles dangers du mercure contenu dans les amalgames dentaires pour les femmes enceintes et les enfants. Aux Etats-Unis, la Food and Drug Administration (FDA) vient de lancer une enquête sur la toxicité des amalgames car « ils contiennent du mercure qui pourrait avoir des effets neurotoxiques sur le système nerveux du fœtus et des enfants en croissance ». Des études scientifiques démontrent en effet que le mercure des amalgames est transmis de la mère à son enfant par transfert placentaire. La FDA, qui avait toujours affirmé l'innocuité des amalgames, a retiré ces affirmations de son site officiel. En France, malgré la dangerosité reconnue du mercure et son interdiction dans des domaines non sanitaires, l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé continue à affirmer l'innocuité des amalgames mais n'a jamais soumis ces produits à des tests de toxicité dans le cadre d'une autorisation de mise sur le marché. Il lui demande donc, étant donné cette situation paradoxale et la gravité des soupçons pesant sur les amalgames dentaires, si elle entend soumettre les amalgames à des tests de toxicité et prendre des dispositions pour la protection des femmes enceintes, de leur enfant, et des femmes en âge de procréer.

Maladie d'Alzheimer et soins dentaires**13^{ème} législature****Question écrite n° 06086 de M. Jean Louis Masson (Moselle - NI)**

publiée dans le JO Sénat du 06/11/2008 - page 2217

M. Jean Louis Masson alerte Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur le lien possible entre maladie d'Alzheimer et amalgames dentaires. Plusieurs études scientifiques, publiées dans des revues internationales, ont établi un lien probable entre une exposition à de faibles doses de mercure et le développement de la maladie d'Alzheimer. D'éminents spécialistes, américains et européens, mettent donc en cause les amalgames dentaires comme facteur aggravant, voire déclenchant, de cette pathologie, les molécules de mercure provenant des amalgames dentaires représentant, selon l'OMS, la principale source d'exposition mercurielle pour les populations occidentales. Eu égard aux effets du mercure des amalgames dentaires sur la santé humaine, il lui demande donc si elle entend prendre en compte ce fait alarmant dans le cadre du plan Alzheimer et investiguer de façon plus approfondie.